

Communiqué de presse – Lundi 3 juillet 2017

Paris met en place un plan « Plan Economie circulaire 2017-2020 »

Paris est devenue lundi la première ville de France à se doter d'un « Plan Economie circulaire ». Élaboré par Antoinette Guhl et Mao Peninou, adjoints à la Maire de Paris, il est doté de 15 actions concrètes qui vont permettre à la capitale de devenir encore plus responsable, inclusive et durable.

Depuis plusieurs années, Paris s'engage pour être à l'avant-garde des métropoles durables, solidaires, responsables et résilientes. Les États Généraux de l'Économie Circulaire, menés avec une vingtaine de collectivités métropolitaines en 2015, ont abouti à une série de propositions réunies au sein d'un Livre Blanc.

Aujourd'hui, Paris passe à une nouvelle étape, l'adoption d'un « Plan Economie circulaire 2017-2020 », qui en fait la première ville de France à se doter d'une feuille de route opérationnelle dans ce domaine. Ce plan, porté par son adjointe Antoinette Guhl et Mao Peninou, adjoints à la Maire, fixe la stratégie municipale à horizon 2020.

Il vient ainsi créer une synergie nouvelle entre les nombreuses démarches existantes : Stratégie « 0 déchet », tri à la source des déchets alimentaires, Plan stratégique de lutte contre le gaspillage alimentaire, Plan Climat Énergie Territorial, Schéma de la commande publique responsable ou encore plan compost.

Trois ans pour agir autour de 5 thématiques structurantes

Le Plan Economie circulaire comporte 15 actions réparties dans 5 thématiques structurantes :

1. L'aménagement et la construction.
2. Le renforcement de l'offre pour les Parisiens et l'administration en matière de réemploi, de réutilisation et de réparation : réduction des emballages plastiques, réparation d'objets, 20 recycleries en 2020.
3. Le soutien aux acteurs du territoire en partenariat avec la Métropole du Grand Paris et aux outils de mise en réseau.

4. La commande publique et la nécessité d'achats publics durables et responsables (1,6Md€ de commande publique).
5. La promotion des nouveaux modes de consommation durable (supermarchés coopératifs, développement de l'achat de produits en vrac).

« L'idée est d'inciter les Parisiens à ne plus jeter, à réparer ou donner une seconde vie aux objets, et les commerçants à recycler et fabriquer à Paris, pour transformer les déchets en ressources », explique Antoinette Guhl, adjointe à la Maire en charge de l'économie sociale et solidaire, de l'innovation sociale et de l'économie circulaire.

« La Ville de Paris s'impose comme pionnière dans ce domaine, en soutenant des acteurs et des startups innovantes, et favorise à chaque fois qu'elle le peut, notamment au sein de ses propres services comme c'est le cas avec l'atelier Bédier (13^e), la construction à partir de matériaux récupérés », détaille l'édile.

Un appel lancé au Gouvernement français et aux autorités européennes

Anne Hidalgo a présenté ce plan lundi au Conseil de Paris. À cette occasion, elle a également lancé un appel au Gouvernement français, afin « qu'il organise des États généraux de l'écoconception des emballages ».

Elle a également annoncé sa volonté de « porter auprès de la Commission et du Parlement européen un projet de directive européenne qui imposerait des standards d'écoconception pour tous les marchés publics de construction ou de travaux publics ».

La Ville de Paris organisera prochainement avec la Métropole du Grand Paris des États généraux de l'économie circulaire appliquée au secteur du BTP. Ils seront l'occasion de fédérer l'ensemble des collectivités du territoire et des professionnels de ce secteur autour des enjeux de l'économie circulaire.

>> Ajouter un lien vers les deux annexes du plan

Contact presse : Chloé Humpich / 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr